

Conseil d'établissement
12 juin 2023 à 17h30

PROCÈS-VERBAL

1.	<p>Présences et quorum</p> <p>Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Poste</th> <th>Présents</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrice Boucher</td> <td>Président, parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Andrée Charbonneau</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Gauthier</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Justine Henry</td> <td>Parent</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stéphanie Roy</td> <td>Représentant au comité de parents</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élizabeth Laprise</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Bellerose</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marianne Bourassa</td> <td>Enseignante</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Josée Lefebvre</td> <td>Représentante employée de soutien</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marie-Josée Picard</td> <td>Représentante du service de garde</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annie Lemieux</td> <td>Directrice</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Poste	Présents	Absents	Patrice Boucher	Président, parent	X		Andrée Charbonneau	Parent	X		Valérie Gauthier	Parent	X		Justine Henry	Parent	X		Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X		Élizabeth Laprise	Enseignante	X		Valérie Bellerose	Enseignante	X		Marianne Bourassa	Enseignante	X		Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X		Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X		Annie Lemieux	Directrice	X	
Nom	Poste	Présents	Absents																																														
Patrice Boucher	Président, parent	X																																															
Andrée Charbonneau	Parent	X																																															
Valérie Gauthier	Parent	X																																															
Justine Henry	Parent	X																																															
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X																																															
Élizabeth Laprise	Enseignante	X																																															
Valérie Bellerose	Enseignante	X																																															
Marianne Bourassa	Enseignante	X																																															
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X																																															
Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X																																															
Annie Lemieux	Directrice	X																																															
2.	<p>Questions du public</p> <p>Aucune</p>																																																
3.	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Picard, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité</p>																																																

<p>154-CE 12/06/23-01</p>	<p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière en corrigeant « approbation » pour « information » au point 7c.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.</p>
<p>4.</p> <p>154-CE 12/06/23-02</p>	<p>Adoption du procès-verbal du 3 mai 2023</p> <p>Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mariane Bourassa, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>5.</p>	<p>Suivi au procès-verbal</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du projet éducatif se poursuivra en septembre. - Mme Annie nous fait une mise à jour de l'organisation scolaire de l'année prochaine.
<p>6.</p>	<p>Rapport de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Annie tient à remercier les membres du Conseil d'établissement pour leur implication, leur disponibilité et leur collaboration. L'ambiance des réunions a été agréable, respectueuse et participative tout au long de l'année. - Les travaux pour le débarcadère débuteront le 26 juin et se dérouleront tout l'été. Pour cette raison, la tenue d'un camp de jour à notre école a été annulée pour cette année.

7.

Sujets de discussion

a. Budget initial

Mme Annie Lemieux nous présente le budget initial pour l'année prochaine. C'est un budget préliminaire, un aperçu de ce que l'école prévoit.

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que la proposition est faite sur la base des inscriptions prévues pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Boucher que le budget de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b. Fonds à destination spéciale

Mme Annie Lemieux nous informe qu'il reste un montant de 9879.37\$ disponible pour le projet du parc-école que nous devons transférer à l'année prochaine pour pouvoir l'utiliser.

La direction fera des recherches pour savoir ce que nous pourrions ajouter au parc-école pour ce montant. Nous avons reçu la suggestion d'un Gagaball qui est un jeu de ballon dans un espace fermé en bois. D'autres options sont à évaluer.

154-CE
12/06/23-03

154-CE
12/06/23-04

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que ces sommes ont été sollicitées et reçues par le conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que ces sommes proviennent d'un financement.

CONSIDÉRANT que ces sommes serviront à soutenir notre établissement pour la réalisation du projet suivant : Parc-école

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Justine Henry de procéder au transfert du solde vers un fonds à destination spéciale, lequel pourra être utilisé dans l'année de réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c. Fournitures scolaires et matériel didactique

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école ainsi que la liste du matériel didactique, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE les listes proposées par la direction :

- ont été élaborées avec la participation des enseignants;
- respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;
- respectent la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Gauthier, il est résolu d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les listes du matériel didactique dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2023-2024 tel que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

154-CE
12/06/23-05



d. Sorties scolaires 2023-2024

Mme Annie nous informe de quelques sorties qui auront lieu au mois de septembre 2023, avant la première réunion du CÉ :

- Cross-country en septembre
- Marche à la rivière Milette pour tous les niveaux
- Marche dans le quartier pour tous les niveaux
- Coureur des bois à St-Mathieu du Parc pour les 4^e année en septembre
- Centre de la Biodiversité pour les maternelles 5 ans le 29 septembre
- Musée POP pour les 1^e année à l'automne
- Bibliothèque municipale pour tous les niveaux

154-CE
12/06/23-06

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, communément appelées sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification annuelle des activités et sorties ;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif de notre école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Justine Henry, d'approuver les sorties éducatives telles que mentionnées pour le début de l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

e. Normes et modalités 23-24

Le document sur les normes et modalités est présenté aux membres.

Mme Annie attire notre attention sur certaines parties du document en pages 5 à 8 qui démontrent certaines balises sur la planification et l'évaluation.

f. Service de garde – règlements généraux

Le document sur les règles de fonctionnement du service de garde est présenté aux membres. Ce document sert à uniformiser les services de garde du centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Mme Marie-Josée attire notre attention sur certaines pages importantes du document :

- En page 7, les dates des journées pédagogiques, les journées de tempête et la semaine de relâche
- En page 8, les coûts
- En page 9, le service de traiteur reste le même pour l’an prochain
- L’utilisation de micro-ondes sera étendue à tous les jours pour tous les niveaux l’année prochaine.

CONSIDÉRANT l’article 86 de la Loi sur l’instruction publique qui donne le mandat au conseil d’établissement d’approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu’une partie du document est uniforme pour l’ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l’école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l’école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Roy d’approuver les règlements généraux du service de garde, tel que présentés.

APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

g. Assemblée générale et premier CÉ

Mme Annie Lemieux nous informe que l’Assemblée générale aura lieu le 13 septembre 2023 prochain.

Également, la première réunion du Conseil d’établissement aura lieu le 11 octobre 2023.

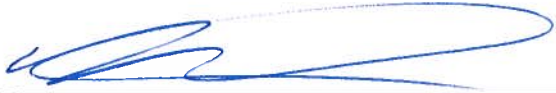
154-CE
12/06/23-07

8.

Affaires diverses

- Mme Marie-Josée nous présente la journée spéciale prévue pour le 21 juin prochain. Il y aura 7 jeux gonflables à l’extérieur (si la température le permet) et une machine à barbe à papa à partir de 11h jusqu’à la fin de la journée.

	<p>Il est proposé par Patrice Boucher, d'approuver les activités du 21 juin 2023 telles que présentées.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none">• Il y aura un ajout d'une TES plancher sur l'heure du diner l'année prochaine pour supporter la gestion des groupes.• Certains membres du CÉ aimeraient qu'il y ait 5-6 tables à pique-nique installée dans le parc Montlieu tout près de l'école. Une requête au 311 de la ville de Trois-Rivières doit être faite par les personnes intéressées.
9.	<p>Levée de la réunion</p> <p>La réunion est levée à 19h08.</p>



Président du conseil d'établissement 22-23



Josée Lefebvre, secrétaire

